

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS DE MASCARA
SOUS DIRECTION TECHNIQUE
DEPARTEMENT DE L'ETUDE ET PLANIFICATION RESEAUX D'ACCES

Réf : AT/DOT29/SDT/DEPRA/ 35 /2025

Mascara, le 27/01/2025

A

**Monsieur le Gérant de l'entreprise
EURL OUANOUE GROUPE
Sise à Cité El Falah SAADAT Bloc 3785 N°23 DJELFA**

N° Téléphone : 07 71 32 21 99, 06 60 30 75 60

Marché N° : 30/2024 du 12/09/2024

Projet : Travaux de maintenance et/ou développement de la canalisations téléphoniques pour le réseau FTTX.

Lieu des travaux : Coopérative 100 Lots - Khalouia.

Objet : Mise en demeure

- Vu l'invitation écrite transmis par e-mail en date du 21/01/2025.
- Vu l'entrevue fixé par le DEPRA pour l'ouverture de chantier en date du 26/01/2025.
- Vu les appels téléphoniques par SDT/DEPRA pour procéder à l'ouverture de chantier.
- Votre entreprise enregistre un retard très important pour l'ouverture de chantier cité ci-dessus.
- Faute de non-respect de vos engagements, et conformément à l'article 40 – condition de résiliation, Algérie Télécom peut unilatéralement procéder à la résiliation du marché N°30/2024 du 12/09/2024.

Je vous mets en demeure et je vous demande de remédier à cette situation inacceptable afin d'entamer le projet dans les meilleurs délais.



BENYAHIA Abdelkrim
Directeur Opérationnel des
Télécommunications de Mascara